



Mille lieux

NATURA 2000

Les collectivités locales s'impliquent



Natura 2000, les collectivités s'impliquent

La loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005 a placé les collectivités territoriales au cœur de la gestion des sites Natura 2000. À ce jour en Rhône-Alpes, sur les 129 Comités de pilotage (COFIL) installés, 75 sont présidés par un élu. Il reste donc encore beaucoup à faire pour que les collectivités locales s'approprient Natura 2000. Un travail de communication et de mobilisation semble tout à fait essentiel. Ce nouveau Mille Lieux est là pour apporter quelques informations et témoignages sur cette « passation de pouvoir » de l'État aux collectivités locales et du rôle positif que ces dernières peuvent jouer dans la démarche Natura 2000.

Le pilotage par les collectivités : un enjeu pour la préservation de la biodiversité

Le chemin semble long pour vaincre les dernières réticences des collectivités à s'impliquer dans la gestion des sites Natura 2000, mais quelles sont les raisons de ces réticences ?

La crainte de la responsabilité ? C'est pourtant toujours l'État qui reste responsable devant la Commission européenne de l'état de conservation des habitats et des espèces.

La peur de ne pouvoir financer Natura 2000 ? L'État s'engage à verser une subvention pouvant couvrir la totalité des dépenses relatives à l'animation d'un site dans la mesure où les actions envisagées sont proportionnées aux enjeux. Bien entendu la collectivité peut tout à fait contribuer financièrement à la gestion, si elle le souhaite.

Des inquiétudes face à un rôle méconnu ? C'est ce à quoi mon étude a tenté de répondre, en élaborant une boîte à outils destinée à faciliter le pilotage des sites par les collectivités, avec le souhait de prendre en compte les interrogations des élus et d'éclairer certains points.

La légitimité des collectivités

Une première interrogation concerne la légitimité des collectivités à se placer en tant que structure animatrice de Natura 2000. Au regard de quelles compétences pouvons-nous dire qu'une collectivité est capable d'animer un site Natura 2000 et quels droits a-t-elle pour intervenir sur ce territoire ? En fait toute collectivité présente au sein du COFIL¹ a toute légitimité pour être structure animatrice, du moment qu'elle est élue par les représentants des collectivités. Cependant, il convient de rappeler que, selon le code de l'environnement, seuls les collectivités intéressées et groupements concernés sont sollicités pour devenir membres du COFIL. Autrement dit, seuls ceux

ayant des compétences cohérentes avec les problématiques environnementales participent à ce comité.

Les partenariats

Un autre point qu'il convenait d'éclaircir concerne les partenariats. La collectivité désignée n'a pas toujours les compétences en interne pour réaliser le travail d'élaboration du DOCOB² ou d'animation du site. Deux possibilités existent : soit elle recrute un chargé de mission compétent, soit elle sous-traite tout ou partie du travail. La collectivité recevant la maîtrise pleine et entière de l'ouvrage par l'État, qui lui verse la subvention Natura 2000, peut choisir de sous-traiter certaines missions. Soumise à la procédure des marchés publics, elle doit, par ce biais, sélectionner la ou les structures avec lesquelles elle désire travailler.

Malgré ce changement d'acteurs, il est souhaitable que les gestionnaires « historiques » compétents et déjà ancrés dans le paysage Natura 2000, notamment les conservatoires, puissent continuer d'apporter leur appui technique aux collectivités. L'engagement de ces dernières n'a pas pour but d'exclure ces structures, mais bien de permettre aux citoyens et élus de s'approprier la gestion de ces espaces, qui allient protection de l'environnement et activités humaines.

Le rôle de l'État

Ce transfert est fortement accompagné par l'État, qui a un rôle de soutien autant administratif que technique et financier. Pour pallier certaines lacunes dans la procédure Natura 2000 et préciser les engagements auxquels se soumettent les collectivités, la boîte à outils élaborée durant mon stage propose plusieurs fiches techniques : des généralités sur le pilo-

tage des sites par les collectivités et le rôle des différents acteurs, un calendrier administratif et financier retraçant les diverses échéances souhaitées par l'État, le rôle du COFIL, une fiche détaillant les actions d'animation auxquelles elles s'engagent. Figurent également des modèles de convention cadre animation, convention financière annuelle et de dossier de demande de subvention. Cette documentation est mise à la disposition des services de l'État, des collectivités et de toute autre structure intéressée par la démarche.

Bérengère DURET

Stagiaire à la DREAL Rhône-Alpes

1. COFIL : comité de pilotage
2. DOCOB : document d'objectifs



Baromètre Natura 2000 en Rhône-Alpes (au 31/12/09)

- 159 sites Natura 2000
- 129 COFIL installés
- 75 COFIL présidés par un élu
- 97 DOCOB validés
- 32 DOCOB en cours d'élaboration



Le lac d'Annecy



© Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels

Programme Life nature et territoires : la confiance des élus restaurée



Conduit entre 2004 et 2008, le Life nature et territoires en Rhône-Alpes a abordé Natura 2000 avec le regard des acteurs locaux. Sa force a reposé sur la fédération d'expériences. Sur 16 sites s'est construite une nouvelle approche des enjeux liés aux espaces naturels. Collectivités et socioprofessionnels se sont appropriés leurs espaces naturels comme une ressource pour le développement territorial, tout en préservant la biodiversité.

Une appropriation de Natura 2000 variable

Au début de ce programme européen, une enquête auprès des acteurs locaux a évalué le niveau d'appropriation de Natura 2000 sur chaque site. Si certains cas témoignaient d'une relative harmonie entre la vision du site naturel et le projet de développement territorial, d'autres, en revanche, se limitaient à la notion de « contrainte » supplémentaire. Toutefois, l'observation sociologique a pointé, en fin de programme, quelques sites où l'hostilité initiale s'est métamorphosée en un regard très positif sur la biodiversité.

Restaurer la confiance des élus

Au final, le poids de l'histoire est toujours déterminant. La construction en commun d'un programme d'action contribue à faire émerger une appropriation dynamique... et parfois à

« digérer » des étapes antérieures conflictuelles. Ainsi, durant ce Life, la présidence de 12 comités de pilotage a été confiée aux élus locaux. Le financement des actions par les collectivités leur a permis de s'emparer du programme de gestion construit dans le cadre du document d'objectifs (DOCOB). Devenant opérateur du site, elles intègrent ces actions dans leurs outils classiques de développement territorial (CDRA¹ sur les monts du Forez, pôle d'excellence rurale sur le Mézenc...). En fin de programme, on constate que, sur l'ensemble des CDRA, 25 concernent la gestion de la biodiversité.

En aval du Life, l'intégration de Natura 2000 dans les politiques « espaces naturels sensibles » et « réserves naturelles régionales » est plus forte (ex : acquisition de 120 ha sur le site Natura 2000 de la Haute-Chaine du Jura par le Conseil général de l'Ain). Des programmes Leader+ ou des Contrats de rivières sont engagés sur plusieurs sites. Des croisements entre les projets de gestion pastorale, inscrits dans des plans pas-

toraux territoriaux, et Natura 2000 ont pu voir le jour. La gestion forestière a intégré sur plusieurs sites des préconisations liées à la biodiversité et de multiples interfaces entre la valorisation touristique et Natura 2000 ont pu être trouvées (organisation de la fréquentation des massifs de Crussol et du Mézenc, signalétique de la piste cyclable du lac d'Annecy...).

La biodiversité vue autrement

Ce Life a renforcé la mobilisation des acteurs territoriaux. Il a généré des responsabilisations nouvelles, une reconnaissance de la part de diverses institutions, partenaires techniques ou financiers. Le fait de porter un « regard croisé » sur le territoire a permis de décloisonner le raisonnement, de sortir des logiques de filières et de trouver des solutions conjointes. De plus la biodiversité s'est taillée une place de choix parmi les ressources territoriales. Elle est devenue un élément moteur de la valorisation touristique et économique locale. Ainsi dans le Forez la restauration de landes a contribué à la production locale d'huile essentielle de pin, tandis que le broyat alimentait la chaufferie communale.

Les atouts indispensables pour l'intégration de Natura 2000

La communication et la sensibilisation contribuent certes à cette évolution. Mais le travail concret sur chaque site, autour des programmes d'actions et de l'élaboration des DOCOB, semble décisif. La nécessité de temps, d'écoute, de dialogue est évidente. La co-construction des principes de gestion et des règles adoptées reste toujours déterminante pour permettre leur appropriation par les collectivités et les acteurs territoriaux.

Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels

1. CDRA : Contrat de développement de Rhône-Alpes



© Sylvie Levasseur



Guêpier d'Europe © Jacques Popinet

Sables, molasses, balmes : des milieux et paysages originaux à conserver pour les générations futures



1. Six communes : Charmes-sur-l'Herbasse, Châteauneuf-sur-Isère, Clérieux, Peyrins, Romans-sur-Isère et Saint-Bardoux
2. ACCA : association communale de chasse agréée

Situé sur le territoire de six communes¹ au sein de la Drôme des collines et à proximité de la rivière Isère, le site Natura 2000 des « Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère » présente une mosaïque de milieux intéressants et rares, abritant une flore et une faune spécifiques.

À l'issue de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB), la Communauté de communes du pays de Romans (CCPR) a été désignée comme structure porteuse du site dès janvier 2007. L'animation du programme se déroule tout au long de l'année avec les acteurs concernés (propriétaires, agriculteurs, trufficulteurs, communes, associations) et l'évaluation ainsi que les orientations d'actions sont définies par le comité de pilotage qui se réunit deux fois par an, au printemps et en automne.

Trois secteurs ont été valorisés du point de vue de l'accueil du public et de l'information sur les milieux naturels présents : le bois des Ussiaux en 2007 avec la ville de Romans-sur-Isère, la Combe Barnière en 2008 avec la commune de Peyrins et la colline du Châtelard en 2009 avec la commune de Châteauneuf-sur-Isère.

Les communes sont impliquées dans les aménagements et une bonne synergie est trouvée entre les moyens mis à disposition par l'Union européenne et les ressources locales (Conseil régional, communes...). Une semaine autour du patrimoine naturel a été organisée dans la commune de Clérieux début juin 2009 par l'association locale de sauvegarde du patrimoine. L'exposition « Paysages de sables » a été installée dans la mairie pendant une semaine. Cet outil de 23 panneaux a été conçu lors de la rédaction du DOCOB en 2004 par le Centre permanent d'initiation à l'environnement Drôme des collines de Romans-sur-Isère. Toutes les classes de la commune ont fait une sortie nature avec l'animatrice Natura 2000 de la Communauté de communes et ont visité l'exposition. Au cours d'une soirée « causerie et rencontre » ont été présentés aux habitants les usages d'aujourd'hui et d'autrefois des « ripelaires » ou pelouses calcaires. Enfin la semaine

s'est achevée par une balade de 4 heures guidée par l'animatrice Natura 2000 pour découvrir quelques-unes des richesses naturelles des « ripelaires » avec 20 habitants et 2 membres du bureau de l'association du patrimoine de Clérieux. Au cours de cette matinée, le groupe a visité les anciennes carrières de sable et de molasse chez un agriculteur, observé les plantes des pelouses et leurs adaptations, ainsi que des guêpiers ou « seigneurs d'Afrique » chez le président de l'ACCA² de la commune. L'association du patrimoine a expliqué l'histoire de la ruine de la chapelle St-Jean, qui surplombe une pelouse calcaire.

Lors de l'inauguration de l'exposition, le maire de Clérieux, Fabrice Larue, s'est félicité du partenariat entre la CCPR et l'association du patrimoine pour faire découvrir aux habitants de la commune le patrimoine naturel situé à leur porte. Il a cependant souligné que le plus difficile reste à faire : convaincre les propriétaires et mettre en place des mesures de gestion et de conservation des milieux naturels. Des contacts sont en cours avec quelques propriétaires, et nul doute que les premiers contrats signés « feront école ».

L'étude engagée en 2009 avec la Fédération départementale des chasseurs de la Drôme sur les populations de Lapins de garenne est un axe de collaboration prometteur, de même que la perspective de partenariats avec des associations d'insertion pour des chantiers d'entretien des milieux.

La protection des milieux et celle de la diversité biologique relèvent de la responsabilité de tous : Natura 2000 est un excellent outil pour favoriser cette pédagogie !

Jean-David ABEL

Vice-président de la Communauté de communes du pays de Romans
Président du comité de pilotage Natura 2000

Sylvie Levasseur-Gratloup

Animatrice du DOCOB

La communauté de communes Rhône-Crussol s'engage

Les massifs de Châteaubourg, Crussol et Soyons sur la cote du Rhône en Ardèche sont connus pour leur paysage, mais aussi pour leurs pelouses sèches, riches en orchidées, précieuses dans la sauvegarde de la biodiversité. Ainsi, ce site est identifié au sein du réseau européen Natura 2000 parmi les sites à biodiversité remarquable de la région Rhône-Alpes et comme l'un des espaces naturels sensibles du département de l'Ardèche.

Aujourd'hui, l'effort de préservation impulsé par le CREN Rhône-Alpes se traduit par une prise en main par la Communauté de communes Rhône-Crussol de la coordination et l'animation d'un programme unique d'actions de gestion et de valorisation des espaces naturels de ce territoire.

Ce programme unique constitue le fil conducteur qui relie les politiques du Conseil général

de l'Ardèche, de la Région Rhône-Alpes et de l'État, renforcées par une réelle volonté des acteurs locaux de préserver ces espaces. S'étalant de 2009 à 2013, il sera mis en œuvre dans le cadre d'une seule instance de concertation, présidée par la Communauté de communes : « le Comité de site ».

Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels



Ophrys drumana © Martine Pourmarat

Une commune de la Drôme s'implique



Il est difficile pour une petite commune rurale de 460 habitants d'avoir une politique environnementale. Notre naturalité est pourtant notre première richesse. Le site Natura 2000 représentant une grande partie de la commune de Lus-la-Croix-Haute, il m'est apparu souhaitable que la commune, après une phase de scepticisme puis d'observation, devienne active. Nous avons donc accepté d'être collectivité porteuse et donc parallèlement d'assumer la présidence du comité de pilotage. Cette passation de pouvoir entre l'État et la commune n'a pas été une rupture, mais plutôt une transmission de témoin. Accompagnés, nous avons commencé à faire nôtres le site et son avenir. Cette appropriation a encore beaucoup de chemin à

parcourir pour échapper au cercle restreint des responsables. L'image de Natura 2000 reste floue, mal connue du public, plaquée depuis l'extérieur. Il faudra convaincre patiemment en laissant le temps faire son œuvre.

Communiquer et expliquer sont donc deux objectifs à court et moyen termes. Cependant l'existence du site étant intimement liée à de « bonnes pratiques agricoles, pastorales et forestières », l'objectif sera plus facile à atteindre que si nous venions prêcher de nouvelles pratiques ou imposer une protection.

Au-delà de la volonté politique locale, le dynamisme du site repose beaucoup sur Catherine Houllémare, notre chargée de mission Natura 2000 ; il lui faut maintenant créer des liens avec les sites voisins et le Parc naturel régional du Vercors (PNRV), trouver en un réseau la richesse d'un travail d'équipe et se faire reconnaître et accepter par les acteurs locaux.

La commune de Lus-la-Croix-Haute, en acceptant la présidence du comité de pilotage et en intégrant le PNRV, a fait un grand pas en avant en 2008, un pas vers une nature mieux partagée et mieux respectée, un pas vers un développement plus durable.

Alain Matheron

Président de la Communauté de communes du Diois
Président du Comité de pilotage du site Natura 2000 de Lus-la-Croix-Haute



Le Syndicat mixte de la Lauzière au cœur de Natura 2000

Le massif de la Lauzière se situe à cheval sur les vallées de Basse Tarentaise et de Basse Maurienne en Savoie. Il s'étire sur plus de 20 kilomètres et une superficie de 9543 hectares. Facile d'accès grâce à un réseau de communication développé, ce massif est néanmoins resté « authentique » en raison de sa physionomie (forte pente) et l'absence d'équipement touristique important (un seul télésiège).



© Jérôme Gros

René Vigne

Quelle est l'implication du SyM¹ en matière d'environnement ?

René Vigne : Conscients du caractère exceptionnel de leur environnement et soucieux de garder la maîtrise de leur devenir socio-économique, tout en préservant l'authenticité de leur massif, les élus se sont réunis en un syndicat dès 1996. À l'issue d'un diagnostic environnemental et socio-économique, ils ont élaboré un projet de territoire. Le projet de création d'un sentier faisant le tour du massif (une soixantaine de kilomètres à 1 400 m d'altitude en moyenne) a permis de fédérer les volontés et de minimiser l'impact des randonneurs.

L'étude en cours sur la gestion de l'espace naturel

du massif va nous aider à définir les actions à entreprendre, notamment pour ouvrir des espaces et trouver des solutions pérennes d'entretien. Ces travaux en faveur des zones basses viendront compléter la démarche Natura 2000 qui ne concerne pas les pourtours des zones habitées.

Pourquoi ce site est-il dans le réseau Natura 2000 ?

Le massif de la Lauzière offre une juxtaposition d'habitats d'intérêt communautaire représentatifs des montagnes siliceuses des Alpes du Nord. Il héberge également des forêts de

prairie² (rare à l'échelle de l'Europe) et des prairies de fauche³, ainsi que le Panicaut (ou Charbon bleu) des Alpes. C'est pourquoi cette zone a été désignée pour intégrer Natura 2000 au titre de la directive « Habitats ».

Lors de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB), est ressortie la nécessité de préserver le Tétralyre dont la population bien qu'importante n'est pas à l'abri d'une chute, notamment en raison du développement des « Arcosses »⁴ qui réduisent sa zone de reproduction. Une démarche va donc être lancée, afin que ce site soit également désigné au titre de la directive « Oiseaux ».

Quelle a été la motivation du SyM pour se porter candidat à la présidence du comité de pilotage en juin 2006 ?

L'objectif de Natura 2000 est de conserver les milieux naturels et les espèces rares ou menacés ; celui du syndicat est de concilier préservation de l'environnement et développement économique doux et durable. Ces deux approches sont donc très complémentaires et Natura 2000 va nous aider à atteindre nos objectifs de valorisation de ce territoire.

Tout naturellement, les élus du Syndicat ont pensé qu'il était légitime que le Président assure la présidence du Comité de pilotage Natura 2000. Ayant une vision très globale, il serait le garant de la complémentarité des actions, la cohérence des périmètres d'intervention et l'optimisation des financements potentiels.

Quelle a été votre implication pour l'élaboration du DOCOB et que prévoyez-vous pour la suite ?

L'élaboration du DOCOB obéit à une démarche structurée et très participative. Des groupes de travail ont été prévus : agriculture, forêt, tourisme, chasse-pêche, richesses naturelles et suivis scientifiques.

Les élus des 7 communes concernées se sont fortement impliqués, participant en nombre à ces groupes de réflexion au côté d'agriculteurs, chasseurs, représentants de l'ONF et des services de l'État. Plusieurs personnes ont assisté aux quatre groupes de travail, assurant ainsi la cohésion des propositions.

Le comité de pilotage encadre la démarche et valide au fur et à mesure l'avancée du DOCOB, tant au plan du diagnostic, des objectifs, des mesures à mettre en place que du suivi.

Nous proposerons d'être la structure porteuse pour la mise en œuvre du DOCOB, après sa validation. L'implication du Président et de l'équipe du syndicat sera nécessaire pour la réussite de la démarche.

Propos recueillis auprès de René VIGNE

Président du SyM de la Lauzière

par **Soria CHELLOUG** DDEA de Savoie

et **Jérôme GROS** Chargé de mission Natura 2000 du SyM

1. SyM = Syndicat mixte (de la Lauzière)
2. Forêts de pente, d'éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion* (habitat 9180)
3. Prairies de fauche de montagne (habitat 6520)
4. Arcosses : buissons d'Aulnes verts



© Benoît Betton

Territoire du Parc du Vercors Passation de pouvoir aux collectivités locales

Le massif du Vercors, par sa situation géographique au carrefour de diverses influences climatiques, est un territoire particulièrement riche en terme de biodiversité écologique. Cette richesse se répercute sur le nombre d'espèces et d'habitats inscrits dans les directives « Oiseaux » et « Habitats » et une grande partie du territoire du Parc naturel régional se trouve ainsi classée en Natura 2000.

Lors de la parution de la loi qui préconise le transfert aux collectivités locales de la présidence du Comité de pilotage et de la maîtrise d'ouvrage des documents d'objectifs (DOCOB), deux sites Natura 2000 du territoire du Parc étaient déjà au stade de la validation de ce document. Cette passation de pouvoir s'est donc faite spontanément à ce moment-là. Pour le site des Hauts Plateaux du Vercors de près de 20 000 hectares, qui concerne treize communes et la Réserve naturelle des hauts plateaux du Vercors (RNHPV), Catherine Brette, vice-présidente du Parc, en charge de la biodiversité, a naturellement pris la présidence de ce site. Pour elle, la plus-value « Parc » est évi-

Le Parc du Vercors possède la compétence technique et la légitimité politique nécessaires pour le bon déroulement de la démarche Natura 2000 sur son territoire.

dente : « un élu du Parc connaît par définition les acteurs du territoire et peut donc comprendre les freins et les réticences de ces acteurs et ainsi jouer un rôle de facilitateur dans le travail de mise en place du document d'objectifs du site ».

Pour le site du plateau du Sornin, le transfert de présidence s'est fait vers le maire de la commune d'Engins, la commune de Sassenage n'étant concernée que par quelques hectares. Le maire d'Engins, très moteur dans la mise en place de ce site, était tout désigné pour ce poste.

Plus récemment, le site de la Bourne a bénéficié du transfert de présidence dès le comité de pilotage de mise en place de la démarche localement. Jean-Pierre Lyard, élu de l'une des quinze communes concernées et membre du Bureau du Parc, a été désigné président du comité de pilotage, élection que le bureau du

Parc a confirmée.

De plus, le Parc du Vercors s'est positionné pour assurer la maîtrise d'ouvrage des DOCOB de quatre autres sites¹ non engagés à ce jour. Une chargée de mission, Manon Chevalier, a été recrutée pour apporter un appui à Pierre-Eymard Biron, conservateur de la RNHPV et à Benoît Betton, chargé de mission Biodiversité du Parc, jusque-là en charge des sites Natura 2000. Le

Parc du Vercors souhaite animer la phase d'élaboration des documents d'objectifs, comme la mise en œuvre de ces plans de gestion. Ces rôles, le Parc les a assumés à maintes reprises : plan de gestion de la RNHPV, plan de préservation et d'interprétation d'Espaces Naturels

Sensibles pour le compte du Conseil général de l'Isère et bien évidemment documents d'objectifs de sites Natura 2000. Le transfert de présidence devrait également se faire rapidement pour accompagner les élus locaux, voire pour assumer cette présidence.

Les communes et le Parc tirent des bénéfices évidents de cette collaboration, comme le précise Catherine Brette : « en prenant en charge des sites Natura 2000, le Parc du Vercors montre qu'il a une compétence en matière d'aménagement du territoire et que son organisation ancrée sur ce territoire peut venir en aide aux communes pour trouver des solutions d'aménagements et de gestion que des communes seules auraient du mal à trouver ».

Le Parc du Vercors possède la compétence

technique et la légitimité politique nécessaires pour le bon déroulement de la démarche Natura 2000 sur son territoire. Son implication dans la vie locale est un atout indéniable pour les communes : le Parc peut prendre en charge la présidence pour le compte des communes ou peut simplement assurer un appui politique, en plus de son implication dans les phases d'élaboration et de mise en œuvre du document d'objectifs. Les communes du Parc peuvent compter sur celui-ci, cette mission est inscrite dans sa charte et elles le savent, elles ont adhéré à la charte du Parc en 2008... ■

Propos recueillis

auprès de **Catherine Brette,**

Vice-Présidente du Parc du Vercors, en charge de la biodiversité

par **Benoît Betton** (chargé de mission Biodiversité) et **Manon Chevalier** (chargée de mission Natura 2000)

1. Vercors occidental ; Rebord méridional du Vercors ; Tuffières du Vercors ; Vernaison, Combe Laval et vallon de Sainte-Marie





Syndicat des rivières Beaume et Drobie

Au cœur des défis de la biodiversité et de l'eau

Le site Natura 2000 « Cévennes ardéchoises - Partie Rivières » s'étend sur 110 kilomètres de cours d'eau, notamment les lits majeurs de la Beaume, la Drobie et douze de leurs affluents, ainsi qu'au lit majeur et aux pentes du Vallon du Roubreau. Dix neuf communes de l'Ardèche sont concernées.



À l'interface de deux domaines biogéographiques (continental et méditerranéen) et assis sur plusieurs faciès géologiques (roches cristallines, terrains métamorphiques types schistes, micaschistes ou quartzites et terrains sédimentaires), ce site présente de nombreuses singularités tant biologiques que paysagères ou hydrauliques (régime cévenole). Les enjeux justifiant sa désignation comme site Natura 2000 sont principalement aquatiques : forêts alluviales à Aulne glutineux et frêne, loutre, écrevisse à pieds blancs, divers poissons¹. Notons la présence historique de l'Apron du Rhône sur la Beaume qui pourra constituer un axe de travail important à moyen terme afin d'améliorer la fonctionnalité du cours d'eau (aménagement d'une passe ou suppression d'un seuil). De plus, deux autres enjeux ont été identifiés : les chauves-souris² et les chénaies vertes acidiphiles sur le versant du Roubreau.

La diversité des enjeux biologiques, des problématiques et menaces (pression touristique, déficit de la ressource en eau aggravé par les prélèvements, urbanisation, assainissements) et des axes de travail en terme de conservation de la biodiversité traduit bien la complexité de ce territoire, tant d'un point de vue géographique, que socio-économique, culturel et écologique. Cet enchevêtrement d'enjeux nécessite une présence forte sur le terrain et au plus près des acteurs, tant dans la démarche de sensibilisation que d'accompagnement des porteurs de projet.

Fort de ce constat et de sa connaissance du territoire, le Syndicat des rivières Beaume et Drobie s'est porté candidat pour l'animation du document d'objectifs de ce site et a été désigné structure animatrice le 13 juin 2008. Cet engagement est cohérent avec ses engagements statutaires de « protection et de mise en valeur de l'environnement lié à la rivière de la Beaume, de la Drobie et de leurs affluents ». Pour ce faire, il s'est attaché les services de Mathieu Millot, chargé de mission Natura 2000, en janvier 2009. Considérant les importants enjeux de sensibilisation, la nécessaire (re)mobilisation des acteurs et la nécessité de dresser un constat partagé à l'échelle du territoire, le Syndicat a organisé dès février 2009 un cycle de réunions publiques. Elles ont permis aux habitants du territoire de mesurer la ri-

chesse du site, se l'approprier et mieux comprendre le dispositif Natura 2000, notamment en découvrant les actions collectives ou individuelles qui bénéficieront au site et dans lesquelles ils pourraient s'inscrire.

Dans la logique d'une démarche « participative et ascendante », le Syndicat souhaite mettre en place un organe de concertation (Bureau Natura 2000) émanant du Comité de pilotage et ayant vocation à suivre et accompagner la structure au quotidien, être force de proposition et de démultiplication du message en faveur de la protection de la biodiversité. Nous, élus du Syndicat, nous considérons en effet que cette politique en faveur de la biodiversité ne pourra être concrète, efficace et durable que si elle fait l'objet d'une véritable appropriation de la part des structures associatives, collectivités locales et acteurs privés.

Notons que cette candidature pour porter le site Natura 2000 s'inscrit dans la volonté du Syndicat (qui regroupe 15 communes du bassin versant) d'être un outil de gestion raisonné et cohérent en faveur de la rivière et du développement harmonieux du territoire. Cette volonté de s'impliquer activement dans les politiques en faveur de la biodiversité et de l'eau se traduira notamment par notre candidature en 2010 pour la mise en œuvre d'un

contrat de rivière. Le Syndicat entre donc dans une nouvelle ère en portant de front et de manière convergente les grandes politiques publiques en faveur des enjeux du 21^e siècle que sont l'eau et la biodiversité, et s'évertuera à répondre à cet engagement au plus près des enjeux du territoire et avec ses habitants.

Luc PERRIER

Président du Syndicat des rivières Beaume et Drobie
Président du Comité de pilotage Natura 2000

1. Barbeau méridional, Toxostome, Chabot et Blageon
2. Petit et grand Rhinolophes, petit et grand Murins, Barbastelle d'Europe

Les grandes politiques publiques en faveur des enjeux du 21^e siècle sont l'eau et la biodiversité.



La Drobie © SRBD

Contrat de rivière et Natura 2000

Une seule instance dans le Forez

Le bassin versant du Lignon s'étend sur 740 km² et 55 communes de la plaine et des monts du Forez et concerne 46 000 habitants. Il possède un réseau hydrographique de 812 km avec une forte amplitude altitudinale : point culminant à 1 634 m et confluence avec la Loire à 330 m. Essentiellement rural, ce territoire est emblématique du département de la Loire du fait de ses richesses naturelles liées à l'eau.



© SYMILAV

En 1999, le Syndicat mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (SYMILAV) est créé afin de mettre en œuvre une procédure de restauration des milieux aquatiques : le contrat de rivière Lignon du Forez, qui s'est appliqué de 2001 à 2007. Ce syndicat regroupe les 55 communes du bassin versant et compte un effectif de 8 salariés ayant la compétence rivière.

Dès 2003, les élus ont émis le souhait de porter le document d'objectifs du site Natura 2000 « Lignon, Vizézy, Anzon et leurs affluents », qui couvre 875 hectares. Parallèlement, une réflexion était engagée au sein de la structure pour définir la future politique de gestion des milieux aquatiques du bassin versant à l'issue du contrat de rivière. L'étude bilan a apporté la réponse : la nécessité de mettre en œuvre un second contrat de rivière.

S'est alors posée la question de la méthodologie de mise en œuvre de ces procédures. Toutes deux possèdent un même support d'application (les rivières et leurs berges) et un objectif partagé : la conservation ou la restauration du bon état écologique. Cependant les orientations de Natura 2000 sont définies par le Comité de pilotage Natura 2000 et pour le contrat de rivière par le Comité de rivière (instance décisionnelle pour la politique de gestion des milieux aquatiques, regroupant les acteurs

de l'eau à l'échelle du bassin versant), ces deux instances possédant de nombreux participants communs. De plus, ces deux procédures nécessitent des études spécifiques et suivent des plannings de mise en œuvre qui peuvent différer. En les menant en parallèle, il est dès lors nécessaire de doubler les réunions voire les prestataires, d'assurer une cohérence entre les deux démarches par des échanges multipliés et fastidieux. Le risque est alors d'entraîner un accroissement des financements à mobiliser et une certaine « usure » des élus et partenaires, pouvant provoquer leur démobilisation.

À partir de ce constat, la décision des élus du SYMILAV a été de :

- lancer simultanément la mise en œuvre de ces deux procédures ;
- proposer la fusion du Comité de rivière et du Comité de pilotage Natura 2000 en une seule instance décisionnelle, dont la composition a été arrêtée en mars 2008 après pleine concertation ;
- faire réaliser un diagnostic commun par un prestataire unique, après accord des partenaires financeurs (rendu en avril 2009).

Au second semestre 2009, ce même prestataire a été chargé d'élaborer le document rassemblant le document d'objectifs Natura 2000 et le programme de gestion des berges et ouvrages hydrauliques, en tenant compte des objectifs

définis dans l'état des lieux commun. L'année 2010 sera consacrée à l'élaboration et la validation de ce document unique pour une mise en œuvre effective programmée pour début 2011. Si la procédure unique est techniquement partagée par tous et repose sur un planning de réalisation cohérent, les élus du SYMILAV craignent qu'il n'en soit pas de même sur le plan administratif ; une adaptation des modalités d'intervention usuelles des partenaires sera nécessaire pour la finalisation de cette procédure novatrice.

Gabriel ROUSSET

Président du SYMILAV
Président du COPIL Natura 2000





© Dominique Ernst



Massif du Vuache

Une collectivité chargée de l'élaboration du DOCOB

Le massif du Vuache constitue une entité naturelle remarquable du bassin genevois en Haute-Savoie. Il recèle une richesse botanique connue depuis le siècle dernier et un intérêt faunistique majeur, en particulier pour les oiseaux.

Le SIPCVC

Créé en 1990, le Syndicat intercommunal de protection et de conservation du Vuache (SIPCVC) est animé par la volonté unanime des six communes membres (Chevrier, Vulbens, Dingy-en-Vuache, Savigny, Chaumont et Clarafond-Arcine) de protéger la montagne du Vuache.

Dès 1996, le SIPCVC a engagé des opérations de restauration de pelouses sèches par débroussaillage. En 1998, avec le soutien de la Région Rhône-Alpes, nous avons réalisé une étude préalable au contrat de site, afin de recenser les richesses du massif, conduisant en 2000 à un programme quinquennal d'actions de préservation/valorisation. La Fédération départementale des chasseurs (FDC 74), le Conseil général (CG74) et l'A.T.M.B¹ se sont associés à ce programme.

Aujourd'hui, le syndicat poursuit ses actions de protection et de conservation du massif. Un contrat « Biodiversité en Rhône-Alpes » a été signé avec la Région en 2007. Le CG74, dans le cadre du nouveau schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles, et la FDC 74 ont reconduit leur partenariat avec le SIPCVC.

La désignation du massif du Vuache au titre de la directive « Oiseaux » en avril 2006 a d'abord suscité beaucoup d'interrogations de la part des élus et des acteurs locaux (agriculteurs et chasseurs notamment). Mais elle s'est très vite affichée comme une nouvelle opportunité

pour le territoire, complémentaire aux actions déjà entreprises. Les communes ont d'ailleurs été à l'origine de l'élargissement du périmètre proposé, afin d'intégrer un réseau de zones humides. Elles ont également demandé que le site soit désigné au titre de la directive « Habitats ».

Le site Natura 2000 du massif du Vuache

Le périmètre Natura 2000 comprend le massif du Vuache, le mont de Musièges et la vallée du Fornant. D'une surface de 2 050 ha, il concerne les 6 communes membres du SIPCVC ainsi que Contamines-Sarzin et Musièges.

Le Vuache comprend 7 habitats naturels menacés à l'échelle européenne, ainsi que plusieurs espèces d'intérêt communautaire comme le Liparis de Loesel et le Sabot de Vénus (orchidées) ou le Lynx d'Europe.

Plusieurs espèces d'oiseaux remarquables nichent sur le massif : Gélinotte des bois, Milan noir, Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin, Pie-grièche écorcheur. Le Vuache est aussi une importante voie de migration, essentielle pour les rapaces (le deuxième site français avec plus de 25 000 oiseaux comptabilisés au passage).

Enfin une trentaine de plantes de grand intérêt ont été recensées, avec notamment des espèces d'affinité méridionale pour lesquelles ce site constitue l'unique station haut-savoyarde (Dictame blanc et Buplèvre élevée). La flore ver-

nale est particulièrement spectaculaire (plus belle station départementale d'Erythronium dent de chien).

Le document d'objectifs

En mars 2007 a été créé le comité de pilotage (COFIL) chargé de conduire l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB). Ce comité rassemble les collectivités territoriales concernées ainsi que des représentants de propriétaires, exploitants, usagers, associations de protection de la nature et scientifiques.

Lors de la première réunion en avril 2007, les membres du COFIL m'ont désigné président et ont choisi le SIPCVC pour assurer la maîtrise d'œuvre du DOCOB. Cependant, pour des raisons de compétences scientifiques et techniques, le SIPCVC a décidé de s'associer à un prestataire de service pour la rédaction du DOCOB et a choisi ASTERS, Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie, qui est assisté de deux autres partenaires techniques : l'Office national des forêts et la Ligue pour la protection des oiseaux.

Le DOCOB est en cours de finalisation. Il devrait être validé par le COFIL au printemps 2010. ■

Jean-Louis DUCRUET

Président du COFIL et du SIPCVC

1. A.T.M.B. : Autoroute et Tunnel du Mont-Blanc



Agrion de Mercure © Daniel Grand

Agrion de Mercure et Leucorrhine à gros thorax

Deux libellules d'intérêt communautaire

Outre le fait d'être classés tous deux parmi les odonates, l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) et la Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*) ont en commun d'appartenir aux listes des insectes protégés et d'intérêt communautaire, dressées par le législateur. Cependant, nous avons fort peu de chance de les rencontrer ensemble dans la nature, car beaucoup de leur traits de vie les séparent.



Leucorrhine à gros thorax © Daniel Grand

L'Agrion de Mercure est une belle demoiselle d'apparence fragile, fréquentant exclusivement les suintements prairiaux, les rus et les ruisselets ensoleillés qui conviennent à cette espèce d'affinité atlantico-méditerranéenne, héliophile¹ et thermophile². Elle est globalement assez bien distribuée sur les deux-tiers sud de notre pays, essentiellement en dessous de 500 mètres d'altitude et de préférence dans les régions bocagères. En Rhône-Alpes, elle fréquente surtout les fonds de vallées ensoleillées et les larges

plaines alluviales où se maintiennent des activités agricoles à caractère extensif. La ponte se déroule généralement en tandem, c'est-à-dire que le mâle accompagne la femelle. Avec son ovipositeur³, cette dernière introduit les œufs dans les parties immergées des plantes aquatiques aux tissus tendres bordant le ruisseau, tels les cressons. L'Agrion de Mercure ne supporte ni les modifications morphologiques de grande ampleur de son cours d'eau, ni les pollutions chroniques de l'eau.

La Leucorrhine à gros thorax est une petite libellule discrète, d'aspect plutôt trapu et à la robe brun-sombre, assez terne. Toutefois, le dessus du 7^e segment abdominal du mâle est marqué d'un triangle jaune bien visible. Cette libellule aux affinités eurosibériennes caractéristiques, rare en France et en Rhône-Alpes, affectionne essentiellement les plans d'eau plutôt forestiers depuis la plaine jusqu'à 800 mètres d'altitude, de la taille au moins d'une grande mare et possédant des eaux plus ou moins acides. Ce sont des marécages ou des étangs tourbeux, voire des tourbières, situés au sein ou jouxtant un massif forestier, même de modeste importance. Les larves supportent très mal la présence de poissons, ce qui

explique leur préférence pour les eaux acides qui sont généralement dépourvues de ces prédateurs. Lors de la ponte qui se déroule en solo, la femelle se fait discrète et va, en des endroits peu visités par les mâles, tapoter l'eau de l'extrémité de son abdomen, les œufs tombant sur la végétation immergée. Cette libellule est actuellement menacée par la destruction de ses habitats et par l'introduction de poissons dans les plans d'eau qui l'hébergent.

Le réchauffement climatique favorise déjà le méridional Agrion de Mercure qui est considéré comme faiblement menacé (catégorie NT) par l'UICN⁴, alors que ce même réchauffement va, à terme, défavoriser la très continentale Leucorrhine à gros thorax qui est classée en catégorie vulnérable (VU), soit à un niveau moins favorable que le précédent. ■

Daniel GRAND

Société linnéenne de Lyon
danielgrand@yahoo.fr

1. **Héliophile** : qui se plaît dans les milieux ensoleillés
2. **Thermophile** : qui aime les sites chauds et ensoleillés
3. **Ovipositeur** : organe de ponte situé sous et près de l'extrémité de l'abdomen
4. **UICN** : Union mondiale pour la nature

AIN Le document d'objectifs (DOCOB) du site « Crêts du haut Jura », réalisé par le PNR du Haut Jura, a été entériné par le comité de pilotage du 04/03/2008. Celui du site de la Valbonne, qui avait pour opérateur le CREN, a été validé le 19/12/2008. La phase d'élaboration du DOCOB du plateau du Retord et chaîne du Grand Colombier a été lancée le 22/10/2008.

ARDÈCHE Les comités de pilotage (COPIL) des sites B15 « Affluents rive droite du Rhône », B18 « Secteur des Sucs » et B21 « La Loire et ses affluents » se sont réunis pour la première fois en mai 2008. La rédaction de ces 3 DOCOB se poursuivra jusqu'en 2010. Cinq conventions cadres ont été signées en 2008 entre des collectivités et l'État pour la présidence des COPIL et l'animation des sites, et quatre en 2009.

DRÔME Le site « pelouses, landes, falaises et forêts de la montagne d'Aucelon » a fait l'objet d'une proposition d'extension début 2009 à l'issue de la consultation 2008, portant sa superficie de 159 à 1 479 ha. Espèces en bénéficiant particulièrement : chauves-souris (dont petit et grand Rhinolophes) et papillons diurnes (Damier de la Succise). Le 01/09/2009 ont été pris les arrêtés préfectoraux approuvant les DOCOB, cahiers des charges, chartes et parcelles cadastrales de la basse vallée du Roubion et de la ZPS des hauts plateaux du Vercors.

ISÈRE Le parc des Écrins se lance dans l'animation de 3 DOCOB en zone d'adhésion : la plaine de Bourg d'Oisans, le Taillefer et le plateau d'Emparis. Il finalisera le DOCOB du col d'Ornon, pour lequel le diagnostic a été réalisé en 2006-2007. Le Pays voironnais prend en charge l'animation et la mise en œuvre du DOCOB du « Marais du val d'Ainan », validé en avril 2009. Après une phase de concertation menée fin 2008, les 37 communes concernées ont été consultées en 2009 afin d'étendre le site de l'Isle Crémieu (de 5 900 à 13 660 ha). L'objectif est d'améliorer la représentativité des habitats d'intérêt communautaire et d'inclure des zones tampons autour des zones humides, afin de proposer aux agriculteurs des actions agro-environnementales.

LOIRE L'appropriation locale se poursuit activement : tous les sites sont désormais pilotés par des collectivités locales, tandis que la dynamique avec le monde agricole se maintient, notamment sur les Hautes Chaumes du Forez. Le DOCOB de la plaine du Forez a été validé le 7 juillet, et les derniers DOCOB ont été engagés cet automne. D'ici la fin de l'année, des actions seront donc en cours sur tous les sites ligériens.

RHÔNE La composition des COPIL des sites « Miribel-Jonage » et « gîte à chauves-souris des mines de Valloisères » a été définie par les arrêtés préfectoraux du 22 juin 2009. Les collectivités locales consultées ont validé la proposition de scinder le site du val de Saône en 2 parties : une dans l'Ain au Nord et une au Sud située majoritairement dans le Rhône, mais débordant sur 3 communes de l'Ain situées rive gauche de la Saône. Le DOCOB de Miribel-Jonage a été validé le 05/10/2009.

SAVOIE Lors du COPIL du 12/01/2009, le parc naturel régional du massif des Bauges s'est vu confier l'élaboration du DOCOB du Mont Colombier proposé au titre des deux directives Habitats et Oiseaux. Des consultations seront engagées prochainement pour valider le projet d'extension du site « Les Adrets de Tarentaise », qui a obtenu un consensus local le 14/09/2009. Le DOCOB du site « Tourbière des Creusates » a été validé le 20/04/2009. Trois chartes ont été signées sur le site de la Vanoise.

HAUTE-SAVOIE Le DOCOB conjoint des sites Mont de Grange et Cornettes de Bise, réalisé par l'ONF dans le cadre du LIFE Nature et territoires, a été validé le 13/02/2008. Celui des sites Bas Chablais et Marais de Chilly et de Marival, réalisé par le SYMASOL, a été validé le 27/11/2008. Le COPIL du 23/12/2008, présidé par le maire d'Alex, a lancé l'élaboration du DOCOB du massif de la Tournette. Il sera mené par la communauté de communes de la Tournette. Le COPIL de la Vallée de l'Arve, mis en place en mars 2009, est présidé par M. Saddier, président du Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses abords, qui mènera la réalisation du DOCOB. À cette même date, J. Douchet a été élu président du COPIL du Plateau de Beauregard, animé par le Syndicat intercommunal du Plateau de Beauregard dont il est président. Le site des Aravis, dont le DOCOB est presque achevé, vient de lancer une étude complémentaire sur le pastoralisme en lien avec la préservation des habitats naturels et la présence du loup.

Carnet d'@dresses

L'EUROPE DÉMÉNAGE COMPLÈTEMENT

Vous retrouverez désormais son site Natura 2000 (in English only...) sous :

http://ec.europa.eu/environment/nature/index_en.htm ➤

site très complet, au demeurant.

UN SITE TRÈS INTÉRESSANT DE NOS VOISINS HELVÈTES

<http://www.biodiversitymonitoring.ch/francais/aktuell/portal.php> ➤

Beaucoup de ressources téléchargeables, consacrées à l'état de la biodiversité du pays (mais rien sur les paradis fiscaux !).

À LA RECHERCHE DE NATURALITÉ ?

Le site de l'association « Forêts sauvages » est fait pour vous :

<http://www.forets-sauvages.fr/> ➤

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE OBLIGE

Vous brûlez de participer à l'enquête nationale sur la répartition des cigales (et autres espèces patrimoniales...), en route vers :

<http://www.onem-france.org> ➤

le site de l'Observatoire naturaliste des écosystèmes méditerranéens.

À L'ISSUE DU PROGRAMME LIFE NATURE

« Ruisseaux de têtes de bassins et faune patrimoniale associée », un site riche en documentation technique :

<http://www.liferuisseaux.org/> ➤



Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

Mille Lieux

Éditeur Préfecture de la région Rhône-Alpes
Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Directeur de la publication Philippe Ledevic
Comité de rédaction du n°16 Marc Chatelain (ONF 01),
David Marailhac (DDEA 42), Laurent Charnay,
Jean-Marc Chastel, Danièle Fournier, Martine Poumarat
et Carole Ray-Barman (DREAL).
Graphisme/réalisation La Firma Grenoble
Photo couverture Lapiaz des Hauts plateaux
du Vercors © Benoit Betton
Impression Les 2 Ponts / Imprimé sur papier recyclé
Tirage : 14 000 exemplaires - N°ISSN 1293-1977.

